|  |  |
| --- | --- |
| **Axe 4** | **Préservation du bon état de santé des abeilles et autres pollinisateurs** |
| **Action 1** | **Renforcer la gouvernance en santé des abeilles**  - Rédacteurs ADA GE et GDS - |
| **Priorité** | 1 |
| **Objectifs** | * Identifier les acteurs clés de la santé des abeilles et définir leurs rôles, y compris les GDS apicoles, les OVVT avec le GTV Grand Est, la DRAAF, les DDPP et l'ADA Grand Est. * Promouvoir la coordination et la communication entre les différents acteurs impliqués dans la santé des abeilles. * Créer un organigramme des acteurs et de leurs rôles clairement définis. |
| **Calendrier** | Immédiat : mise à disposition des informations existantes.  Fin 2024 : rencontre entre DRAAF, GTV, GDS et ADA pour échanger sur des cas cliniques.  Automne 2025 : Rencontres Sanitaires organisées par GTV, GDS et ADA GE. |
| **Contexte** | L'Action 1 vise à identifier et définir les rôles des différents acteurs impliqués dans la santé des abeilles. Cela inclut la DRAAF, les DDPP, le GTV Grand Est, les GDS apicoles, et l'ADA Grand Est. Cette action se concentre sur la création d'un cadre de coordination et de collaboration pour améliorer la gestion sanitaire des abeilles. L'objectif est de renforcer la gouvernance en santé apicole, en assurant une communication et une coopération efficaces entre les parties prenantes. |
| **Description** | Les acteurs en lien avec le premier objectif de cette action sont listés ci-après :   * La **DRAAF** coordonne les actions régionales en matière d'apiculture, en collaboration avec les différentes parties prenantes telles que les apiculteurs, les associations, les organismes sanitaires, et les autorités locales. * Les **DDPP** (Directions Départementales de la Protection des Populations) jouent un rôle clé dans la régulation, la surveillance sanitaire, et la gestion des obligations légales en apiculture, contribuant ainsi à la protection des abeilles et à la sécurité des produits apicoles : gestion des obligations réglementaires (déclaration de transhumance, déclaration d'activités...), gestion des procédures d'enquête dans le cadre des mortalités massives aigues. * Le **Groupement technique vétérinaire du Grand Est** (GTV Grand Est) coordonne les actions relevant du domaine de la médecine vétérinaire, accompagne et conseille dans les projets d'expérimentations sur le suivi d’efficacité des traitements avec médicaments AMM (avec l'ADA et GDS). * Le **GDS** **section apicole Grand Est**, Structures départementales en charge du PSE, propose un accompagnement aux apiculteurs adhérents : action de formation d'information, visites sanitaires, commandes de médicaments vétérinaires. Le GSDA dispose pour cela de techniciens sanitaires apicoles sous l'autorité d'un vétérinaire-conseil. * L’**ADA Grand Est**, association régionale faisant partie du réseau national des ADA, accompagne les apiculteurs sur le développement de leurs pratiques techniques et promeut les bonnes pratiques sanitaires. Elle participe également aux recherches nationales avec l’ITSAP sur les enjeux sanitaires apicoles (résistance du varroa aux molécules AMM). Elle propose des formations spécialisées, des suivis de l’infestation varroa, des essais techniques et des analyses des enquêtes mortalités hivernales.   Les GDS du Grand Est, le GTV GE puis l’ADA GE ont respectivement des accords annuels de coordination pour travailler ensemble de manière complémentaire.  Le GTV GE et l’ADA GE ont une convention pour que le GTV vienne en appui sur toutes les questions sanitaires et valide les protocoles d’essais techniques de l’ADA, ainsi que les documentations liées au sanitaire.  L’un des points importants dans cette action est de lister les différentes actions communes permettant d’aboutir à un organigramme détaillé en Grand Est :   * Rencontre entre DRAAF, GTV, GDS et ADA pour échanger sur des cas cliniques ; * Rencontre sanitaire ; * Comité de section apicole des GDSA où la DRAAF, le GTV et l’ADA sont invités.   Ces échanges permettront de pérenniser les partenariats existants et potentiellement d’en développer d’autres. |
| **Action(s) associée(s)** | Axe 2 – action 1 |
| **Indicateurs de résultats** | Nombre d’apiculteurs à qui l’information sur le sanitaire a été diffusée.  Nombre de conventions signées entre les différents acteurs.  Nombre d’évènements organisés en commun. |
| **Echelle(s) de travail** | Grand Est |
| **Evaluation financière** | Temps d’animation : 20 jours estimés (~ 5500€)  Frais externes : 2000€ pour les rencontres sanitaires et 5000€ pour le séminaire entre acteurs |
| **Pilote(s) de l’action** | GDS apicole Grand Est et ADA grand Est pour les apiculteurs, GTV pour le réseau vétérinaire et DRAAF pour leurs agents et la DDPP. |
| **Partenaires potentiels** | Collaboration avec les associations apicoles (FRAGE, syndicats apicoles) et les instituts de recherche (INRAE, ITSAP) |